

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le 18 décembre, le Conseil Municipal de la commune de CASTILLONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Pierre SICAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15, quorum : 8	Présents : 13, pouvoir : 2	Absents excusés : 0
PRESENTS : SICAUD Pierre, TOUQUETTE Bernadette, MAURES Sébastien, BAZZOLI Nadeige, BIRGINIE Christian, CELOTTO Ivana, MORISOT Patrick, WINDELS Dominique, OUDIN Emmanuel, FERULLO Christian, ARCHILLA Colette, DESTANG Josette, BURLEY Justine. ABSENTS EXCUSES :		
PROCURATIONS : CHARPENTIER Pierre a donné procuration à Christian BIRGINIE, BAZZOLI-SAEZ Caroline a donné procuration à Josette DESTANG.		
Secrétaire de séance : Bernadette TOUQUETTE		Date de convocation : 11/12/2023

Début de la séance : 18 H 15

ORDRE DU JOUR

Clocheton de la Halle Réparation

Lancement du projet et demande de subventions à l'Etat (DETR) et au Département

La partie haute du clocheton de la halle, situé Place des Cornières, est endommagé en raison de sa vétusté : charpente, boiseries, zinguerie.

La commune souhaite conserver ce clocheton typique qui est un édifice emblématique de la Place des Cornières. Il s'agit d'une réfection complète, la charpente, les boiseries, la zinguerie et la couverture devant être remplacées.

Un premier devis de réfection a été sollicité : 42 870 € HT, 51 444 € TTC. Deux autres sont attendus.

L'Etat au titre de la DETR catégorie « bâtiments communaux », le Département au titre du FACIL catégorie « patrimoine non protégé » et la Fondation du Patrimoine peuvent être sollicités.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- DETR sollicitée 40% d'un montant HT de 42 870,00 € = 17 148,00 €
- Département sollicité sur le régime d'aide « patrimoine non protégé » = 6 000 €
- Fondation du Patrimoine : s'agissant d'une souscription, on ne connaît pas d'avance le montant récolté.

Total des aides sollicitées = 23 148,00 € HT.

Autofinancement = 19 722 € HT, 28 296 € TTC.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- Décide le lancement du projet de réparation du Clocheton de la Halle,
- Adopte le plan de financement décrit ci-dessus,
- Sollicite la DETR 2024 auprès des services de l'Etat, au taux maximum pouvant être attribué, au titre des « bâtiments communaux »,
- Sollicite l'aide du Département au titre du FACIL catégorie « patrimoine non protégé », au taux maximum pouvant être attribué (20 % d'un plafond subventionnable de 30 000 €),
- Sollicite la Fondation du Patrimoine,
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant la date à laquelle le dossier aura fait l'objet d'un accusé de réception mentionnant la recevabilité de la demande,
- Inscrit au Budget les crédits nécessaires.

Salles communales Tarifs location et tarif chauffage-climatisation

Les tarifs de mise à disposition des salles communales doivent être révisés.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

Etablit comme suit les tarifs de location et de chauffage-climatisation des salles communales :

1) Locations ponctuelles

Précision : pour les salles mises à disposition gratuitement, le chauffage sera facturé seul selon les tarifs ci-dessous.

salle des Fontaines

Catégorie	Habitants de la Commune		Locataires hors commune	
	salle sans chauff-clim	chauffage climatisation	salle sans chauff-clim	chauffage climatisation
Noces, banquets organisés par des particuliers, Assemblées Générales des entreprises privées	230	100	300	100
Repas associatifs, spectacles et animations diverses (théâtre, bal, concert...)	120	100	200	100

salle Alphonse de Poitiers (salle des Lotos)

ASSOCIATIONS DE CASTILLONNES

Salle sans chauffage : 50 €	chauffage : 20 €	Supplément sonorisation : 50 €
-----------------------------	------------------	--------------------------------

ASSOCIATIONS HORS CASTILLONNES, PRIVES ET PROFESSIONNELS

Salle sans chauffage : 75 €	chauffage : 20 €	Supplément sonorisation : 50 €
-----------------------------	------------------	--------------------------------

salle De Carbonnier

PRIVES, PROFESSIONNELS ET MANIFESTATIONS

Salle sans chauffage : 100 €	chauffage : 20 €	Supplément sonorisation : 50 €
------------------------------	------------------	--------------------------------

EXPOSANTS (durée moyenne de 10 jours)

Salle sans chauffage : 210 €	chauffage : 100 €
------------------------------	-------------------

2) Locations à l'année pour toutes les salles : pour utilisation à titre personnel et à but lucratif.

Durée d'occupation par semaine	Participation annuelle
Moins de 2 heures	100 €
Entre 2 et 4 heures	350 €
Plus de 4 heures	650 €

Décision Modificative n° 4

Le plan-guide, inscrit au budget à l'article 2031 opération 17, sera subventionné par la Région Aquitaine pour un montant de 13 020 € et par le Département-Banque des Territoires pour un montant de 15 624 €. Les notifications ont été reçues en Mairie.

Une décision modificative est nécessaire pour intégrer ces recettes au budget.

La dépense du plan-guide étant déjà inscrite à l'opération 17, d'autres opérations : cimetièrre op.13, voirie op.52 et matériel communal op.99 peuvent être complétées.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- Prend la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21316 (21) - 13 : Equipements du cimetière	8 644,00	1322 (13) - 17 : Subventions Région	13 020,00
2151 (21) - 52 : Réseaux de voirie	5 000,00	1328 (13) - 17 : Subv.Banque des Territoires	15 624,00
2152 (21) - 52 : Installations de voirie	5 000,00		
2158 (21) - 99 : Autres install-matériel-outillage	5 000,00		
2188 (21) - 99 : Autres immobilisations corporel	5 000,00		
Total Dépenses	28 644,00	Total Recettes	28 644,00

Participation à l'achat d'un test psychologique pour le psychologue scolaire des Ecoles Primaires

Les 15 communes d'intervention du psychologue scolaire sont sollicitées. Castillonnes, qui compte le plus grand nombre d'élèves tant en Elémentaire qu'en Maternelle, a la participation la plus élevée : 187 élèves x 2,52 € = 471,24 €.

Le Conseil Municipal émet des réserves et ne souhaite pas voter la subvention de prime abord :

- les élus demandent quand quel cadre le psychologue intervient, s'il est employé par l'éducation nationale ?
- les élus s'étonnent que le matériel de travail ne soit pas financé par l'employeur,
- les élus demandent pourquoi les effectifs de Maternelle sont comptabilisés alors qu'ils ne sont pas concernés par le test.

Monsieur FERRULLO suggère d'appeler l'Inspection Académique avant de prendre une décision. Ce sujet est reporté à un prochain Conseil Municipal.

Questions diverses

Eau 47 :

Projet de pose d'une borne de puisage pour les professionnels qui travaillent sur la voirie, en maçonnerie, ...
Implantation : à côté du tumulus et du point d'apport d'ordures ménagères.
Système à carte. Aucun reste à charge pour la commune. Gestion entièrement assurée par Eau 47. Pas de nuisances pour les riverains car les professionnels travaillent en journée.

Marquage routier :

Les travaux prévus rue Henri Dunant et Place Jasmin n'ont pas encore pu être réalisés en raison des intempéries.

Coupures de courant :

Importantes coupures de courant route de Pompiac. Un renforcement est nécessaire, notamment pour les professionnels locaux (atelier de glaces, extension du magasin Gamm Vert, ...). Un nouveau transformateur sera implanté, prévision : 1^{er} semestre 2024. Il serait souhaitable que les intéressés signalent systématiquement les coupures de courant pour accélérer la prise en compte.

La séance est levée à 19 heures.